

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 24 septembre 2015 à 19h, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire a participé à la réunion.

**Présents :** Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, M SENOT Laurent, Mme GAFFET Muriel

**Absents :** Mme GONOD Pascale, Mme COLLOMB Valérie, M REYNAUD Guillaume, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M MEGER Jean-Luc.

Mme DELAY Marie-Anne a été nommée secrétaire

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 25 aout 2015.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

### **PLU et PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer, dans le cadre du PLU, les délibérations sur :

- le droit de préemption en zone urbaine UA et sur la zone industrielle UE, (délibération 2015-284)
- sur l'obligation de déclarer via une déclaration préalable la mise en place de clôtures sur tout le territoire de la commune et l'obligation de déposer un permis de démolition dans le cadre de travaux de démolition dans le centre urbain zone UA et les conditions liées au DAACT (délibération 2015-285)

Le Conseil après avoir délibéré, approuve par délibération ces sujets.

### **CCPG**

- Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 28 septembre 2015, il portera entre autre, sur :
  - Les actions de la commission culture à promouvoir la lecture publique par la mise en réseau des bibliothèques avec un logiciel commun afin de partager les fonds documentaires
  - La présentation du schéma de mutualisation (qui sera ensuite validé au sein chaque commune) avec validation des volets Police intercommunale de jour des 7 communes concernées, instructions des documents d'urbanisme et embauche d'un agent chargé de l'optimisation des secteur informatique, bureautique et téléphonique
  - Transport à la Demande (TAD): le bilan montre une faible utilisation sur la commune de Domazan, la commission fera le bilan sur tout le territoire sur l'utilisation et le respect des nouvelles règles de celle-ci
- Ordures ménagères : pas d'avancée sur ce projet.
- Bus de la mer : le bilan montre un faible remplissage sur la commune de Domazan mais grâce aux regroupements, le taux de remplissage global, le bus de la mer est rempli en moyenne à 75% à chaque voyage.
- SIG : les utilisateurs constatent une amélioration significative en lien avec Cart@ds
- Maison de services : l'emplacement choisi se situera finalement derrière la Poste de Remoulins et où seront entre autre, localisées l'éducation nationale, la Trésorerie Publique, la mission locale jeunes.

- Siège de la CCPG : le choix s'est finalement porté sur une rénovation des structures actuelles.
- Modification des territoires : l'impact du regroupement des territoires est en cours d'étude en ce qui concerne l'impact que cela aura sur la CC et ses communes adhérentes
- ERDF : les élus sont attentifs à l'impact que va avoir la fermeture de la centrale d'Aramon, sur les revenus fiscaux des communes membres, principalement Aramon et de la CCPG

### **ACCESSIBILITE – AD'AP**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une enquête auprès du public pendant les 10 derniers jours, le dossier doit être validé par le Conseil et envoyé en Préfecture.

Le Conseil après avoir ouï Monsieur le Maire approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de DOMAZAN annexé, et l'autorise à tout document permettant la mise en œuvre de l'ADAP. (délibération 2015-283)

### **ACHAT DE BATI**

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur la possibilité d'acheter le hangar vendu par le Château Haut Musiel situé 24, chemin Saint Sylvestre dans le but d'y installer les services techniques d'une part, et un parking d'accès pour le skate parc, d'autre part.

Le projet d'achat se ferait en parallèle de la vente des locaux actuellement utilisés par les services techniques situé 40, chemin de Versailles.

Le Conseil donne son accord de principe pour les deux transactions.

### **Redevance d'occupation du Domaine Public - Orange**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la délibération de RODP concernant Orange n'a jamais été passée et leur propose de délibérer afin de la mettre en place.

Le Conseil après avoir ouï Monsieur le maire, approuve cette décision (délibération 2015-286)

### **POINT TRAVAUX**

- Impasse de Bégude : les travaux sont terminés à l'exception du point de livraison ERDF qui devrait être posé semaine 40.
- Immeuble impasse du Château : le cahier des charges est en cours d'élaboration en vue de la prochaine démolition
- Foyer : la toiture a été rénovée par l'entreprise EFS
- Briançon : le gazon posé il y a quelques semaines commence à bien poussé, les autres plantations auront lieu comme prévu en novembre.
- Médiathèque : L'architecte M. Anouilh présentera l'APD (Avant Projet Définitif) le vendredi 25 septembre. Le planning prévoit le dépôt du permis de construire début octobre avec un délai d'instruction maximum de 5 mois (nouvelle réglementation en vigueur), la constitution des dossiers de consultation se fera à la fin du printemps, début d'été, pour un début des travaux en octobre 2016.

### **FINANCES**

Médiathèque : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur la possibilité de demander des aides et subventions auprès du Conseil Régional et de la DRAC.

Le Conseil approuve ce choix. (délibération 2015-287)

Dm1 : Vu les évolutions sur le budget la Dm1 finalisée est votée par le Conseil (délibération 2015-289)

### **MAISON DU TERROIR ET FOYER – règlement intérieur:**

Monsieur le Maire après lecture du règlement intérieur de la Maison du terroir et du foyer

propose au Conseil de délibérer sur le contenu et les annexes.

Le Conseil après avoir oui Monsieur le Maire approuve le contenu et les annexes de ce règlement intérieur. (délibération 2015-288)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Ecole** : la réunion de rentrée a eu lieu le mardi 22 septembre. Aurélie Capelli a pu informer les parents d'une mise en ligne du paiement de la cantine à la mi-octobre. Les tableaux TBI ont été installés et les ordinateurs pour les classes concernées reçus.
- **Chroniques** : Ghassan FAYAD annonce que la prochaine commission communication aura pour objet les Chroniques et que la date est à placer dans les semaines à venir.
- **TAP** : Muriel Gaffet annonce qu'une réunion a permis de faire le retour sur les TAP, leur organisation et les intervenants est très positif, et a permis également de clarifier l'interface entre la période TAP et garderie.
- **Chemins** : Yann Schmitt informe que la planification pour les chemins de randonnée est en cours. Aurélie Capelli, suite à la candidature d'un jeune dans le cadre du dispositif citoyen (CCAS), propose d'associer le jeune et son projet à ce travail sur les chemins communaux.
- **Citystade** : Igor Puybureau annonce au Conseil que malgré tous les efforts apportés le dossier de demande de subvention du City stade a été rejeté par la Fédération Française de Football. Il propose de chercher d'autres partenaires (DDCS, Région, Département, etc.) pour faire avancer ce projet.
- **SMAGE** : André CROUZET informe le Conseil que suite à la délibération du 25 août dernier, le courrier de demande de poursuite des travaux du Smage sur les berges du Briançon a été envoyé courant de la semaine.
- **Subvention Amendes de Police** : André CROUZET annonce au Conseil, que suite aux accords de subventions, les devis des travaux pour les ralentisseurs et le radar pédagogique ont été validés. Les travaux auront lieu à la fin des vendanges.
- **Semaine bleue** : suite à la dernière réunion du CCAS, Louis DONNET informe le Conseil du contenu des projets pour la semaine bleue et leur rappelle que le samedi 17 octobre sera dévolu à la journée citoyenne comme l'année précédente. Il propose pour cette année de nettoyer le chemin passant sous la nationale afin de permettre un passage moins dangereux entre le haut de Domazan en amont de la nationale et le bas.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.*

*Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*